

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 novembre 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (3) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BOURGUIGNAT (représenté par Mme GAUTHIÉ), Mme HERVIEU (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé (3) : M. BERTHIER, M. FOUILLOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 novembre 2019.

Délibération n° : 31-2019

Objet : Fonds de Solidarité Logement – convention avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir du fait de difficultés particulières (inadaptation des ressources ou de leurs conditions d'existence, ou cumul de difficultés).

Le financement de ce fonds est assuré par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et un ensemble de financeurs dont la Ville de Dijon au travers de son CCAS.

Comme chaque année, le CCAS est ainsi sollicité afin de se positionner sur le montant de sa subvention au titre du FSL.

A ce titre, une somme d'un montant de 25 400 € est inscrite au budget 2019 du CCAS au titre de la participation de la Ville de Dijon au financement de ce dispositif.

Cette somme sera versée au Département après approbation de la convention par le Conseil d'Administration du CCAS.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CCAS à signer les trois exemplaires de la convention relative au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20191120-31-2019-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019